\_\_\_\_\_

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PLATEAU DE PLOUDIRY

# PROCES-VERBAL DE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 19 AVRIL 2016

**LE COMITE SYNDICAL** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale de LE TEHOU sous la présidence de Monsieur PITON Jean Jacques.

Date de convocation: 8 avril 2016.

**Présents :** Jean Jacques PITON, Emmanuelle LE GARREC NEGER, Nathalie CORNEC, Chantal SOUDON, Bernard KERMARREC, Mickaël VAILLANT, Jean Michel DONVAL, Joël CANN, Paul PITON, Henri BILLON, André BODILIS, Marie-Laure GUEGUEN, Georges PHILIPPE, Marie-Claire FOUILLARD et Jean-Luc LE STANC.

Absent et excusé: Robert PRIGENT (pouvoir à Paul PITON).

Absents: Serge DONVAL et Stéphane AUVRET.

Secrétaire de séance : Paul PITON

Membres en exercices	Membres présents	Pouvoir	Membres votants
18	15	1	16

Au vu de l'avancement du dossier, le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Convention de prêt à usage agricole des parcelles du périmètre de protection rapprochée A.

# **ORDRE DU JOUR**

#### Approbation du Procès-verbal de la réunion du 18 février 2016

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Comptes administratifs de l'année 2015

Après leur présentation, Monsieur Henri BILLON, premier Vice-président, met aux voix les comptes administratifs :

#### Budget général:

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 86 526,12 euros.

La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 13 909,17 euros.

Les répartitions se font comme suit :

Compétences	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement
Transport scolaire	1 666,88	16 151,80
Service des sports	-954,39	-158 632,68
Service technique	47 170,74	188 709,04
Maison du Plateau	-1 491,97	-40 458 <b>,</b> 86
Animation jeunesse	1 612,23	-9 540,97
Animation enfance	32 531,61	20 786,26
TAP	4 750,63	949,61
Service funéraire	1 240,39	-4 055,03
Total	86 526,12	13 909,17

Le Budget du service de l'Eau dégage un excédent de 18 649,30 euros en fonctionnement et un excédent de 61 194,98 euros en investissement.

Le Président sort de la salle. Aucune observation n'étant faite, Monsieur Henri BILLON soumet successivement les deux comptes administratifs au vote du Comité Syndical.

Le comité syndical, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres votants.

# Approbation des comptes de gestion de l'année 2015

### Le Comité Syndical,

après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

#### Considérant,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

# Convention d'implantation de la ligne souterraine intangible en terrain agricole

Dans la cadre du projet de création d'une centrale à cycle combiné gaz, la ligne électrique souterraine La Martyre-Ponant, reliant Landivisiau à La Martyre, traverse la parcelle cadastrée B 1 509 appartenant au Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry sur la commune de La Martyre au lieu-dit Irziry.

Une convention de passage est établie entre RTE et le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry pour l'implantation de la ligne électrique souterraine sur une largeur de 5 mètres et une longueur d'environ 4 mètres.

Une compensation financière forfaitaire de 150,00 euros sera versée au propriétaire lors de l'établissement de l'acte notarié, constituant la servitude de passage, auprès de l'étude de Me Arnaud Prigent, notaire à Landivisiau.

Après délibération, le comité syndical autorise le Président

- A signer la convention de passage avec RTE;
- A désigner comme mandataire tout clerc de l'étude de Me Prigent, notaire à Landivisiau, à l'effet de le représenter pour signer en son nom tout acte authentique.

#### Modification des statuts du Syndicat de Bassin de l'Elorn

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5721-2-1 relatif aux modifications statutaires des Syndicats Mixtes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 Octobre 1970 portant création du Syndicat Mixte,

Vu la délibération du 08 décembre 2015 par laquelle la commune de La Forest-Landerneau a approuvé son adhésion au Syndicat de bassin de l'Elorn,

# **Rapport**

Depuis la création du Syndicat de Bassin de l'Elorn, des modifications sont intervenues dans les statuts du Syndicat :

- Retrait des Chambres de Commerce et d'Industrie de Brest et de Morlaix et de la Chambre d'Agriculture du Finistère (délibération du 1<sup>er</sup> juillet 1980). (Arrêté préfectoral du 16/12/1980)
- Mise en conformité des articles 1.3.5.7.8 et 17 des statuts initiaux avec le Code des Communes (délibération du 21 novembre 1986) (arrêté préfectoral du 23/11/1989).
- Modification de l'article 5 des statuts concernant la composition du Comité Syndical suite à la dissolution du SIVOM de Landerneau en SIVU (délibération du 12/06/1998 (arrêté préfectoral du 11/01/1999).
- Modification de l'article 5 des statuts concernant la composition du Comité Syndical suite au retrait de la commune de Loc-Eguiner au motif qu'elle adhère dorénavant au Syndicat de Plateau de Ploudiry, lui-même adhérant du Syndicat de l'Elorn
- Délibération du 24 octobre 2007 : Mettre en conformité les articles des statuts initiaux avec le Code Général des Collectivités Territoriales (articles 1, 3, 5, 7 et 8) et avec le Code de l'Environnement (article 1 et 2) ; Mettre en cohérence le périmètre de compétence du Syndicat avec celui du SAGE DE L'ELORN (article 2).
- Délibération du 27 janvier 2011 concernant l'adhésion de la Région Bretagne au Syndicat de Bassin de l'Elorn.

La modification des statuts (article 5) est rendue nécessaire afin de permettre l'adhésion de la commune de La Forest-Landerneau.

Il est proposé d'adopter la nouvelle version des statuts et d'approuver les modifications qui seront applicables à l'occasion du prochain renouvellement du Comité Syndical.

Conformément à l'article 3 des statuts du syndicat, le Comité Syndical délibère sur l'adhésion d'un nouveau membre au Syndicat de Bassin de l'Elorn à la majorité absolue.

#### Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – année 2015

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;

**Décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération;

**Décide** de mettre en ligne le rapport validé sur le site <u>www.services.eaufrance.fr.</u>conformément à l'arrêté SNDE (Schéma Nationale des Données de l'Eau) du 26 juillet 2010.

Les élus notent l'impact positif de la mise en place de la protection des captages et les pratiques agricoles sur l'évolution du taux de nitrates.

#### Convention de prêt à usage agricole des parcelles du périmètre de protection rapprochée A.

Dans le cadre de la mise en place par le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry du périmètre de protection des captages de St Jean et Porlazou, sur la commune de Ploudiry, l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du 31 octobre 2003 prescrit dans son article 4-II-4 (prescriptions spécifiques) le rétablissement et l'aménagement d'un chemin communal de St Jean à Cleusdrein à l'intérieur de la zone A du périmètre de protection rapprochée.

A ce jour, les travaux d'échange de parcelle entre le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry et la commune de Ploudiry relatifs à l'aménagement du chemin communal de St Jean à Cleusdrein sont achevés et enregistrés.

Ces échanges et la nouvelle numérotation des parcelles qui en découle nécessitent d'actualiser les conventions de prêt à usage agricole des parcelles du périmètre de protection rapprochée A, avec les agriculteurs concernés.

Cette actualisation fera l'objet d'un avenant n°1, à l'article des conventions préalablement établies et autorisées par délibération du comité syndical en date du 23 juillet 2004.

Après avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer l'avenant n°1 de la convention de prêt à usage agricole des parcelles du périmètre de protection rapprochée A avec les agriculteurs concernés.

#### Questions et informations diverses.

#### - Travaux : facturation aux communes

Pour arriver au montant de 260 000,00 € inscrit au budget, le prévisionnel cumulé des travaux au 31 mars 2016 devait être de 68 769,00 €. La facturation cumulée est de 74 722,23 € soit une avance de 5 953,23 €.

# - Animation - Camps été

Camps	Nbre de places	Nbre d'inscrits	Observation
Moins de 6 ans	8	5	-
7/9 ans	16	16 + 5 personnes sur liste d'attente	Les élus décident d'augmenter le nombre de places à 24 enfants maximum. Embauche d'un BAFA. Coût supplémentaire pour le SIPP: environ 425,00 €
9/11 ans	16	15	-
11/13 ans	16	16	-
14/17 ans	16	21	L'encadrement prévu permet de prendre les 21 jeunes

#### - Animation Olivier Grossetête

Olivier Grossetête est un artiste plasticien qui construit les objets, monuments en assemblage de carton. L'Atelier Culturel de Landerneau se propose, en partenariat avec la CCPLD, les collectivités volontaires et des sociétés privées, de réunir une centaine de personnes pour construire trois structures sur les communes de Landerneau (un pont), Daoulas (un phare) et La Roche Maurice (une tour). L'idée étant d'impliquer un maximum de personnes dans le processus de construction en associant les associations, les écoles, les collectivités.

La commune de La Roche Maurice a envoyé un courrier aux communes environnantes et au SIPP afin de solliciter leur participation au projet moyennant une participation financière.

Gilles KERRIOU a pris contact avec les écoles qui semblent bien intéressées. Le SIPP se positionne favorablement sur des créneaux TAP avec les CM.

Lors d'un échange avec Valérie FAVE (adjointe à La Roche Maurice), Jean Jacques PITON lui a confirmé la participation financière de 250,00 euros pour le Syndicat et 250,00 euros pour l'ensemble des communes au prorata du nombre d'élèves et non pour chaque collectivité (pour information : coût total opération : 35 000,00 euros pour les 3 structures).

La commune de La Roche Maurice attend l'accord des collectivités pour l'élaboration d'un calendrier qui permettra de programmer la logistique (transport, intervention des écoles).

#### - Points sur les investissements

- Maison du Plateau : le chantier de peinture des huisseries et de la grande salle est bientôt terminé. Il a été réalisé en régie par les agents techniques. Il a été nécessaire de changer le placoplatre au niveau des fenêtres (infiltrations). Concernant le carrelage de la grande salle, 3 sociétés ont été consultées. Nous sommes dans l'attente de précisions complémentaires afin de comparer les devis sur les mêmes conditions.
- Ordinateur du secrétariat : acquisition faite conformément au budget.
- o <u>Site internet</u> : choix de la société Ti-Ker Net. Le devis a été signé pour un montant de 4 430,00 euros (inscription au BP : 8 400,00 €).
- o <u>Mobilier de la Maison des jeunes</u> : acquisition faite conformément au BP.
- o <u>Salle omnisports</u> : les mesures n'ont pas pu être réalisées par manque de froid.
- O Une subvention de 5 000,00 euros a été attribuée au SIPP pour l'acquisition du matériel technique. (Camion-benne, coupe de la tondeuse,). Ces acquisitions vont pouvoir être réalisées dans les prochains jours en fonction des finances.
- Jean Jacques PITON et Georges PHILIPPE ont échangé avec Gilles TANDEO, maire de la commune de Saint Eloy, sur un possible rapprochement de sa commune vers le service technique du SIPP. Le seul agent technique de la commune partira à la retraite en octobre 2018. Ce schéma n'est qu'un projet éventuel et n'en n'est qu'au stade des premières discussions. Les élus sont favorables à l'optimisation du matériel et des agents du SIPP.
- Bernard KERMARREC informe qu'il réunira les adjoints en charge des associations courant du mois de mai pour préparer le forum qui aura lieu le 3 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

PITON Jean Jacques	LE GARREC NEGER Emmanuelle	CORNEC Nathalie
DONVAL Serge  Absent	SOUDON Chantal	KERMARREC Bernard
VAILLANT Mickaël	DONVAL Jean Michel	CANN Joël
PITON Paul	AUVRET Stéphane  Absent	PRIGENT Robert Absent et excusé Pouvoir à Paul PITON
BILLON Henri	BODILIS André	GUEGUEN Marie-Laure
PHILIPPE Georges	FOUILLARD Marie-Claire	LE STANC Jean-Luc